

## **TARIFS D'HEBERGEMENT, BOURSES, AIDES**

### **1 - Tarifs :**

Les tarifs sont forfaitaires et arrêtés par le Conseil Régional d'Aquitaine chaque année.

En 2021, ils s'élèvent à :

- 505,80 € pour un demi-pensionnaire souscrivant au forfait 5 repas par semaine (dont 196,70 € pour le trimestre septembre à décembre 2021),
- 432,00 € pour un demi-pensionnaire souscrivant au forfait 4 repas par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis **exclusivement** (dont 168,00 € pour le trimestre septembre à décembre 2021),
- 1 340,64 € pour un interne du lundi midi au vendredi midi (dont 521,36 € pour le trimestre septembre à décembre 2021).

Les élèves externes ont la possibilité de prendre leurs repas au lycée au tarif de 3,80 € (achat minimum de 10 repas, remboursement du trop-perçu au départ de l'utilisateur). Ce tarif s'applique aussi aux demi-pensionnaires 4 jours qui souhaiteraient déjeuner exceptionnellement au lycée un mercredi midi.

Une aide financière du fonds social peut être attribuée aux familles qui en font la demande auprès de l'Assistant Social du lycée. Cette aide permet de contribuer au financement de l'internat, la restauration, l'achat des fournitures (matériels et tenues), des manuels scolaires, des sorties et voyages scolaires.

### **2 - Bourses :**

La campagne nationale de demande de bourses pour l'année scolaire 2021-2022 qui s'achèvera le **21 octobre 2021** se déroule en deux périodes :

- Une campagne jusqu'au 6 juillet avec imprimé papier et dépôt des demandes dans les établissements d'origine ainsi que des demandes en ligne à partir du 28 juin.
- Une campagne en ligne et papier du 2 septembre au 21 octobre.

Le montant de la bourse est déduit de la demi-pension ou de l'internat ; seul l'excédent est reversé **en fin de trimestre**.

Les familles doivent remplir scrupuleusement la fiche intendance du dossier d'inscription et fournir un relevé d'identité bancaire **du responsable financier de l'élève**.

### **3 – Aides de rentrée scolaire Région Nouvelle Aquitaine :**

- Un chèque-livre de 20 euros pour tous les lycéens.
- L'équipement professionnel pour les élèves de 2<sup>nde</sup> ainsi que les élèves « passerelle » de 1<sup>ère</sup>.
- Pour les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, une aide à la restauration de 0.41 centimes par repas.

## **TROUSSEAU NECESSAIRE A L'INTERNAT**

Le lycée met à votre disposition : un lit, une armoire, une table de chevet, une chaise de travail.

A charge pour vous d'apporter :

- une paire de draps 90cm (dont 1 **drap housse obligatoire**) et une taie,
- un traversin ou un oreiller, une couette en fibres synthétiques ou une couverture,
- la paire de pantoufles est **obligatoire**, et un peignoir vivement conseillé,
- nécessaire de toilette : serviettes éponges et produits d'hygiène,
- deux cadenas pour l'armoire de chambre et pour le casier extérieur. Nous vous conseillons vivement d'en confier les doubles dans une enveloppe aux surveillants d'internat.